

POUR DIFFUSION À 13 h  
Cision, code 01  
+ hebdomas

## Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en milieu aquatique : les Québécois invités à redoubler de prudence cet été

**Québec, le 15 juin 2026.** – En ce début de saison estivale, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs rappelle l'importance d'adopter des pratiques responsables lors de nos activités en milieu aquatique afin de limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les lacs et les cours d'eau du Québec. Le nettoyage des embarcations et des équipements nautiques est l'une des mesures préventives les plus efficaces et économiques pour réduire ce risque et préserver cette richesse collective qu'est l'eau.

Cet appel à la vigilance et à la responsabilisation citoyenne est lancé en collaboration avec la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, Nautisme Québec, Pourvoiries Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, le Réseau Zec et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Près de 200 stations de nettoyage d'embarcations sont disponibles au Québec. Le Ministère soutient, grâce au Fonds bleu, l'installation et la réfection de ce type d'installations par l'entremise du programme d'aide financière Stations de nettoyage d'embarcations afin de contribuer à la lutte contre les EEE aquatiques et certains pathogènes de la faune aquatique. On peut localiser les stations sur la carte interactive de l'Atlas de l'eau.

Un simple fragment de plante peut permettre la propagation d'une EEE dans un nouveau secteur. Il importe donc que les plaisanciers évitent, dans la mesure du possible, de naviguer dans les herbiers aquatiques; ils risquent, alors, de fragmenter les plantes.

### Faits saillants :

- À ce jour, 49 EEE aquatiques sont présentes au Québec. Certaines sont nuisibles pour la biodiversité, l'eau, l'environnement du Québec et les usages nautiques. Une fois établies dans un milieu naturel, les EEE sont extrêmement difficiles, voire impossibles, à éradiquer. Leur contrôle exige des efforts importants et les coûts qui y sont associés sont souvent très élevés. Par exemple, au cours des 25 dernières années, près de 3 millions de dollars (M\$) ont été consacrés aux travaux de contrôle de la châtaigne d'eau au Québec.
- C'est pourquoi les mesures préventives, telles que le nettoyage des embarcations et de tous les types d'équipements utilisés pour la pêche et les activités nautiques, sont reconnues comme un moyen efficace et économique pour limiter la propagation des EEE et éviter leur introduction dans de nouveaux plans d'eau.
- Parmi les espèces les plus préoccupantes, le myriophylle à épis a été rapporté dans plus de 200 lacs et cours d'eau au Québec. La moule zébrée est, quant à elle, présente dans le fleuve Saint-Laurent, le lac Champlain, la rivière Richelieu, ainsi que dans certains lacs des régions de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent. On peut connaître les plans d'eau où des EEE ont été observées sur le territoire québécois en consultant l'Atlas de l'eau.

- Depuis la création du programme d'aide financière Stations de nettoyage d'embarcations en 2017, près de 200 projets de stations ont été financés, pour un total de près de 3 M\$. Depuis 2023, cette initiative est financée par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui prévoit des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable. D'ailleurs, il est toujours possible de déposer une demande d'aide financière d'ici le 31 juillet 2027.
- Le Ministère a lancé, le 7 avril 2026, le mouvement Responsable de nature, qui invite les citoyens et les usagers du territoire à adopter des pratiques responsables afin de protéger les habitats fauniques, de préserver la biodiversité et de freiner, entre autres, la propagation des EEE, au bénéfice des écosystèmes et des générations futures.

**Liens connexes :**

- [Programme Stations de nettoyage d'embarcations](#)
- [Carte interactive des stations de nettoyage d'embarcations sur l'Atlas de l'eau](#)
- [Carte des observations d'espèces aquatiques envahissantes sur l'Atlas de l'eau](#)
- [Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales](#)
- [Signaler une espèce exotique envahissante](#)
- [Bonnes pratiques pour des activités responsables en nature](#)

– 30 –

**Source et information :**

Relations avec les médias  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
relations.medias@environnement.gouv.qc.ca  
Tél. : 418 521-3991